



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 avril 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Points 146 et 157 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

## Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2010/11	853 827 400
Dépenses de 2010/11	810 562 700
Solde inutilisé de 2010/11	43 264 700
Crédit ouvert pour 2011/12	793 517 100
Projection des dépenses de 2011/12 <sup>a</sup>	759 659 700
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12	33 857 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	644 389 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	644 389 800

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2012 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Il formule ses recommandations et observations, autant que de besoin, dans les paragraphes qui suivent.**

2. Les observations du Comité consultatif relatives aux questions intéressant tous les aspects des opérations de maintien de la paix sont publiées sous la cote A/66/718. Dans le présent rapport, le Comité ne traite que des ressources de la Mission et d'autres éléments la concernant directement.

3. Le Comité consultatif a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la MINUSTAH pour l'exercice 2012/13 (A/66/745), en prenant en considération les informations relatives à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes [A/65/5 (Vol. II)] qui figurent à la section V du projet de budget ainsi que dans son rapport sur la période allant jusqu'au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II) (voir par. 52 ci-dessous). Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011 est consigné dans le document A/66/719. **Le Comité consultatif continue de souligner la valeur des conclusions adoptées par le Comité des commissaires aux comptes et rappelle que ses recommandations doivent être mises en œuvre dans les délais fixés par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents sur le financement de la MINUSTAH et des autres documents dont le Comité consultatif s'est servi pour examiner la question figure à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Dans sa résolution 65/256 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 853 827 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 836 512 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Le montant brut des dépenses effectives de l'exercice est de 810 562 700 dollars (montant net : 793 863 700 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 43 264 700 dollars (montant net : 42 649 100 dollars), qui représente, en chiffres bruts, 5,1 % des crédits ouverts. Une analyse des écarts figure dans la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011 (A/66/658).

6. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à ce qui suit :

a) Unités de police constituées (17 419 100 dollars, soit 23,6 %) : le nombre moyen de membres d'unités de police constituées déployés a été moins élevé que prévu (2 021 au lieu des 2 264 budgétisés) du fait de l'annulation du déploiement de 4 unités, du déploiement tardif de 3 unités et du rapatriement anticipé de 4 unités (A/66/658, par. 35);

b) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (12 062 900 dollars, soit 47,1 %) : le taux moyen de vacance de postes a été plus élevé que prévu concernant le personnel recruté sur le plan international (58 % au lieu du taux moyen de 32 % budgétisé); s'agissant du personnel temporaire recruté sur le plan national, la sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le taux de vacance de postes était supérieur à la moyenne : 73 % pour les administrateurs et 47 % pour les agents des services généraux, contre 21 % budgétisé pour les deux catégories (ibid., par. 39);

c) Voyages (2 188 100 dollars, soit 25,6 %) : le versement de l'indemnité de subsistance de 68 fonctionnaires recrutés sur le plan international a été inscrit par erreur à la rubrique Personnel recruté sur le plan international au lieu de la rubrique Voyages; des voyages qui avaient été prévus ont été annulés en raison des problèmes de visa de fonctionnaires; le nombre de fonctionnaires admis à participer à des formations externes a été inférieur aux prévisions, notamment dans le domaine des affaires politiques; et certaines formations prévues à l'origine à Brindisi et à Entebbe se sont finalement déroulées à New York (ibid., par. 42);

d) Installations et infrastructures (18 319 200 dollars, soit 13,2 %) : la sous-utilisation des crédits tient essentiellement à l'annulation du projet de construction de sept camps pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées, en raison de retards dans la passation des marchés et dans le déploiement des unités de police constituées et de la réduction prévue des effectifs de militaires et de policiers appelés en renfort (ibid., par. 43).

7. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par des dépassements de crédit concernant principalement les rubriques ci-après :

a) Personnel recruté sur le plan international (7 494 700 dollars, soit 8,9 %) : le taux moyen d'occupation des postes a été plus élevé que prévu, avec 449 membres au lieu de 430 prévus dans le budget; la version révisée du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international est entrée en vigueur en janvier 2011; les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu (78 % des traitements nets contre 69 % prévus au budget); les demandes d'indemnisation pour perte ou endommagement d'effets personnels à la suite du tremblement de terre ont été traitées; et des dépenses liées au séisme ont été faites, comme celles au titre des voyages du personnel affecté à la MINUSTAH (ibid., par. 36);

b) Transports terrestres (4 840 100 dollars, soit 18,1 %) : 256 véhicules légers supplémentaires ont été achetés, ainsi que 4 dépanneuses à remorque plate destinées à remplacer les véhicules en fin de vie utile (ibid., par. 44);

c) Technologies de l'information (1 744 000 dollars, soit 14,9 %) : du matériel supplémentaire a été acheté essentiellement pour appuyer l'expansion de la couverture radiophonique de la Mission et pour parachever le projet de la Mission de mise en place d'une infrastructure de liaisons hertziennes (ibid., par. 48).

8. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, 94,9 % du budget approuvé ont été utilisés pour effectuer les activités prescrites : maintien de la stabilité, renforcement de la capacité de l'État, coordination de l'aide et organisation des élections. Le Comité consultatif constate par ailleurs que les principaux facteurs extérieurs qui ont influé sur l'utilisation des crédits sont l'annulation du projet de construction de sept camps pour les membres des contingents militaires et des unités de police

constituées, le nombre moyen de membres d'unités de police constituées déployés moins élevé que prévu et les taux moyens de vacance de postes plus élevés que prévu pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

9. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/745), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/66/658) au titre de divers objets de dépense.

### **III. Situation financière et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 mars 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSTAH depuis sa création s'établissait à 4 061 238 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 807 407 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 253 831 000 dollars. Au 12 mars 2012, la trésorerie de la Mission s'élevait à 282 600 000 dollars. À cette date, après déduction de la réserve opérationnelle de trois mois, soit un montant de 133 632 000 dollars, la Mission disposait d'un solde de trésorerie de 148 968 000 dollars, non compris les remboursements aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées. **Le Comité consultatif prend note de la situation de trésorerie favorable de la Mission.**

11. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que les montants remboursés au titre des contingents s'élevaient, d'après les estimations, à 11 943 000 dollars au 31 décembre 2011. Il a également été informé que toutes les demandes d'indemnisation présentées jusqu'en novembre 2011 avaient été traitées et que la somme de 34 532 175 dollars était due au titre de demandes d'indemnisation se rapportant à la période comprise entre décembre 2011 et février 2012. Au 31 décembre 2011, une somme estimée à 36 797 000 dollars était due au titre du matériel appartenant aux contingents, toutes les demandes présentées jusqu'en septembre 2011 ayant été réglées. Au 31 décembre 2011, 34 mémorandums d'accord concernant le matériel appartenant aux contingents avaient été signés et 8 autres étaient à l'état de projet. Le Comité a été informé que depuis la création de la Mission, une somme de 4 047 000 dollars avait été versée au titre de 121 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité et qu'un montant de 373 000 dollars avait été engagé pour régler les 5 demandes pendantes. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront traitées rapidement. Il s'attend en outre à ce que les huit mémorandums d'accord en projet soient finalisés dès que possible.**

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, les chiffres de l'exercice 2011/12 concernant l'occupation des postes de la MINUSTAH s'établissaient comme suit :

<i>Postes</i>	<i>Nombre de postes autorisés<sup>a</sup></i>	<i>Nombre effectif</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	8 940	7 575	15,3
Police des Nations Unies	1 351	1 275	5,6
Unités de police constituées	2 940	2 265	23,0
Personnel fourni par des gouvernements	100	83	17,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	475	412	13,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	117	101	13,7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 170	1 053	10,0
Volontaires des Nations Unies	277	223	19,5
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	193	146	24,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	69	45	34,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	176	160	9,1

<sup>a</sup> Maximum autorisé pour l'exercice.

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice, avec explication des écarts (voir annexe I). Au 31 janvier 2012, les dépenses de l'exercice s'établissaient à 313 729 700 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 759 659 700 dollars, pour un crédit de 793 517 100 dollars, soit un solde inutilisé de 33 857 400 dollars (4,3 %).

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

### **A. Mandat et résultats prévus**

14. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Prorogé par des résolutions ultérieures, il a été étendu de manière à inclure de nouvelles attributions dans un certain nombre de domaines, notamment le renforcement des capacités et des institutions à tous les niveaux, ainsi que le renforcement des institutions publiques. À la demande du Conseil, une évaluation globale des conditions de sécurité a été réalisée en juin 2011 à la suite des élections nationales de novembre 2010 et mars 2011, qui ont donné lieu à la passation du pouvoir à un nouveau président. À la lumière de cette évaluation, et sur la recommandation du Secrétaire général, le Conseil a décidé, dans sa résolution 2012 (2011), de réduire les effectifs de la MINUSTAH de 1 600 militaires et de

1 150 membres d'unités de police, et d'aménager la configuration de la force en fonction de l'état général de la sécurité sur le terrain, compte tenu du développement continu des capacités des autorités publiques. Par la même résolution, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2012.

15. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2011/540, par. 49), le Secrétaire général a signalé qu'avec la réduction des opérations humanitaires consécutives au séisme et l'achèvement des élections, beaucoup des problèmes nouveaux qui avaient justifié l'accroissement des effectifs militaires et policiers autorisés pour la Mission avaient été résolus ou fortement atténués. C'est pourquoi il a recommandé un retrait partiel des renforts déployés après le séisme, ajoutant que la protection des personnes déplacées et la fourniture d'un appui technique au relèvement et à la reconstruction constituaient les deux grandes tâches nouvelles assumées par la Mission depuis le séisme.

#### **Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

16. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour l'exercice 2012/13, le Comité consultatif a passé en revue divers produits, réalisations escomptées et indicateurs de succès dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats de la Mission. Ayant demandé des précisions, il a reçu des éléments d'information sur les produits clefs et les indicateurs de succès au titre des composantes droits de l'homme et appui de la Mission. **Ayant examiné les informations reçues, le Comité estime que l'on pourrait améliorer la définition des indicateurs de succès pour faire apparaître plus clairement ce que l'on peut attendre de la Mission elle-même et les activités dont celle-ci pourrait avoir la responsabilité. Le Comité ajoute qu'il faudrait veiller à ce que les cadres de budgétisation axée sur les résultats reflètent exactement les activités prévues pour l'exercice auquel ils se rapportent (voir par. 32 ci-après).** D'autres observations du Comité sur la question des cadres de budgétisation axée sur les résultats figurent dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

## **B. Ressources nécessaires**

17. Le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 644 389 800 dollars, soit une diminution de 149 127 300 dollars (18,8 %), en chiffres bruts, par rapport au montant de 793 517 100 dollars réparti pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif relève que, si l'on met en parallèle le projet de budget et les prévisions de dépenses, d'un montant de 759 659 700 dollars, pour 2011/12 (voir par. 13 ci-dessus), la réduction des ressources proposée pour 2012/13 serait de 115 269 900 dollars. Cette réduction tient essentiellement à la diminution des crédits au titre des contingents (46 548 200 dollars), des unités de police constituées (18 853 500 dollars), du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (20 732 700 dollars), des installations et infrastructures (27 032 800 dollars) et des transmissions (5 507 800 dollars). On trouvera, aux chapitres II et III, respectivement, du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/66/745), des informations sur les ressources financières requises et une analyse des variations.

18. Le projet de budget couvre le déploiement de 7 340 membres des contingents, 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 agents fournis par des gouvernements), 1 790 membres d'unités de police constituées, 475 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 287 membres du personnel recruté sur le plan national, 138 membres du personnel temporaire et 225 Volontaires des Nations Unies. Comme indiqué au paragraphe 17 ci-dessus, le budget prévoit une réduction des effectifs de 1 600 militaires et de 1 150 membres d'unités de police constituées, ainsi qu'une réduction nette de 352 emplois de temporaire, soit 300 emplois à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 52 postes de Volontaire des Nations Unies (A/66/745, par. 11).

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Contingents	8 940	7 340	(1 600)
Police des Nations Unies <sup>b</sup>	1 451	1 451	–
Unités de police constituées	2 940	1 790	(1 150)

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Dont 100 policiers fournis par des gouvernements.

19. Les dépenses nécessaires pour le personnel militaire et de police durant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 sont estimées à 311 681 300 dollars, soit une diminution de 66 296 600 dollars (17,5 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la réduction des effectifs autorisés des contingents et des unités de police constituées, soit 1 600 et 1 150 personnes, respectivement, dans le cadre du retrait partiel des renforts militaires et de police déployés au lendemain du séisme, en application de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité. Cette diminution se traduirait par une baisse des crédits au titre des voyages occasionnés par la relève des contingents, des rations, des indemnités journalières et indemnités de permission, et des remboursements aux taux standard aux pays fournisseurs de contingents, ainsi que par la suppression du crédit prévu pour le versement d'un montant supplémentaire unique aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées, qui avait été approuvé pour l'exercice 2011/12.

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	475	475	–
Personnel recruté sur le plan national	1 287	1 287	–
Volontaires des Nations Unies	277	225	(52)
Emplois de temporaire <sup>a</sup>	438	138	(300)
<b>Total</b>	<b>2 477</b>	<b>2 125</b>	<b>(352)</b>

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

20. Les dépenses nécessaires pour le personnel civil durant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 sont estimées à 137 941 700 dollars, soit une diminution de 32 406 700 dollars (19 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après :

a) Personnel recruté sur le plan international (4 873 500 dollars) : l'élimination de la prime de risque, le personnel civil n'y ayant plus droit à compter de mars 2011, et la baisse des ressources prévues au titre des contributions du personnel, sur la base des barèmes des traitements internationaux entrés en vigueur en janvier 2012. La variation est partiellement compensée par les ressources supplémentaires nécessaires au titre des dépenses communes de personnel, estimées, au vu des dépenses récemment constatées (A/66/745, par. 211);

b) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (20 732 700 dollars) : la suppression proposée de 300 emplois de temporaire, dans le cadre du retrait partiel par la MINUSTAH des renforts militaires et de police déployés au lendemain du séisme (voir par. 23 ci-après), et l'élimination de la prime de risque, le personnel civil n'y ayant plus droit à compter de mars 2011 (A/66/745, par. 211).

#### *Taux de vacance de postes*

21. Le Comité consultatif relève, à la lecture des paragraphes 189 et 190 du projet de budget, que les projections des taux de vacance de postes pour 2012/13 sont de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 6 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 8 % pour les Volontaires des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les taux effectifs au 29 février 2012 étaient de 13,3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 13,7 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 19,5 % pour les Volontaires des Nations Unies. Il a été signalé que les prévisions des dépenses pour 2012/13 avaient été établies compte tenu des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et de la suppression proposée de 352 emplois de temporaire (voir par. 23 ci-après). Il a également été signalé que, si les tendances observées en matière d'occupation des postes servent généralement à établir les projections concernant les facteurs de vacance, dans le cas des postes d'agent recruté sur le plan international, il avait été en outre tenu compte de la suppression proposée des emplois de temporaire correspondants. Les agents recrutés sur le plan national actuellement affectés à des emplois de temporaire qu'il est proposé de supprimer, mais qui peuvent accomplir des fonctions dans des groupes professionnels analogues, seraient réaffectés au 1<sup>er</sup> juillet 2012, dans le cadre d'un transfert latéral, à des postes vacants, conformément aux procédures de recrutement, ce qui permettrait de réduire les pertes de postes et d'abaisser les taux de vacance pour l'une et l'autre catégories d'agent recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif exhorte le Secrétaire général à mettre en œuvre tous les mécanismes disponibles pour pourvoir les postes qui demeurent vacants.**

#### *Réorganisation de la Division de l'appui à la Mission*

22. Au paragraphe 18 de son rapport (A/66/745), le Secrétaire général propose, dans le but de rationaliser et d'optimiser l'appui à la composante militaire, à la



Police des Nations Unies et aux composantes fonctionnelles de la MINUSTAH, de réorganiser la Division de l'appui à la Mission, notamment en supprimant la Section des services généraux et en transférant ses fonctions administratives et logistiques correspondantes à d'autres sections de la Division. Il propose en outre, en vue d'améliorer la gestion des biens durables et non durables, que la Section de la gestion du matériel bénéficie de nouveaux renforts à la faveur d'un transfert de postes provenant du Bureau du Chef des services d'appui intégré, et assume la responsabilité du contrôle du matériel appartenant aux contingents. À cet égard, le Secrétaire général propose les réaménagements d'effectifs détaillés au paragraphe 25 ci-après. **Le Comité consultatif compte que la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission se traduira par une gestion plus rationnelle des avoirs de la Mission et du matériel appartenant aux contingents.**

### **Recommandations concernant les postes**

#### *Suppressions*

23. Au paragraphe 11 du projet de budget, le Secrétaire général signale que la réduction sensible, au milieu de l'année 2012, des opérations de secours menées à la suite du séisme permettra à la Mission de supprimer 352 emplois de temporaire, soit 300 emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 52 postes de Volontaire des Nations Unies, qui avaient été créés pour répondre aux besoins immédiats de la Mission au lendemain du séisme. Il est proposé de maintenir dans le budget 2012/13 les 138 autres emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin d'appuyer les activités de relèvement en cours. Il est proposé de procéder aux suppressions suivantes :

- a) 162 emplois de temporaire recruté sur le plan international (2 D-1, 17 P-5, 29 P-4, 51 P-3, 5 P-2 et 58 agents du Service mobile);
- b) 138 emplois de temporaire recruté sur le plan national (46 administrateurs recrutés sur le plan national et 92 agents des services généraux recrutés sur le plan national);
- c) 52 postes de Volontaire des Nations Unies.

On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif détaillé des modifications du tableau d'effectifs envisagées.

#### *Reclassements et transformations*

24. Il est proposé de :

- Reclasser de P-2 à P-3 huit postes d'agent de sécurité de la Section de la sécurité (composante 5 : appui) pour aligner le grade des agents de sécurité régionaux de la MINUSTAH sur celui de leurs homologues détachés dans d'autres missions et, ainsi, attirer et recruter des candidats compétents (A/66/745, par. 111);
- Transformer trois postes d'agent de sécurité (P-2) de la Section de la sécurité (composante 5 : appui) en postes d'agent du Service mobile. Cette transformation permettra de répartir avec plus de souplesse les tâches afin de satisfaire les aspects techniques de certaines fonctions, comme les patrouilles, la protection rapprochée, la sécurité incendie et les enquêtes, des agents du Service mobile (ibid., par. 111);

- Reclasser de P-2 à P-3 le poste de responsable des services de sécurité de la Section de la sécurité (composante 5 : appui), compte tenu de la nature du poste et des responsabilités qui y sont rattachées (ibid., par. 112);
- Reclasser le poste P-2 (fonctionnaire adjoint chargé des réclamations) du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (composante 5 : appui) à P-3 (spécialiste des réclamations), dans le cadre du niveau de responsabilité croissant, compte tenu du grand nombre de réclamations en souffrance, qui représentent des responsabilités potentielles pour la Mission (ibid., par. 130).

#### *Réaffectations et redéploiements*

25. Pour les raisons exposées au paragraphe 22 ci-dessus, le Secrétaire général propose de réaffecter 43 postes ou emplois (6 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 6 administrateurs recrutés sur le plan national, 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies) et de redéployer 475 postes ou emplois (1 P-5, 4 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 28 agents du Service mobile, 27 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions), 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 384 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies). Si la plupart des modifications proposées ont trait à la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission, le Comité consultatif relève que les réaffectations touchent neuf postes de Volontaire des Nations Unies à partir du Bureau du chef de la police vers d'autres sections, compte tenu de la réduction des activités de police. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif détaillé des modifications du tableau d'effectifs envisagées par le Secrétaire général.

**26. Le Comité consultatif n'a pas d'objections à formuler au sujet des remaniements du tableau d'effectifs proposés par le Secrétaire général.**

#### *Emploi de directeur de l'appui à la Mission (D-2)*

27. Aux paragraphes 118 et 125 à 128 du projet de budget (A/66/745), le Secrétaire général propose de maintenir pendant l'exercice 2012/13 un emploi de temporaire, dont le titulaire est le Directeur de l'appui à la Mission (ancien Directeur des opérations et de l'administration) à la classe D-2. Cet emploi avait été créé au lendemain du séisme de janvier 2010 pour permettre au titulaire de veiller à l'élargissement du mandat de la MINUSTAH, au déploiement des renforts et à la gestion de l'augmentation des ressources financières et physiques déployées, et d'autres activités menées pour répondre à la crise. Il est indiqué, au paragraphe 126 du projet de budget, que le Directeur de l'appui à la Mission continuera d'exercer ses fonctions pendant une année de plus en qualité de Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général et que le Directeur adjoint de l'appui à la Mission continuera d'être le fonctionnaire responsable des fonctions d'appui.

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, lors de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2012/13, la Mission avait envisagé d'ajouter la fonction de conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général aux attributions afférentes à l'emploi. Le Comité a été toutefois informé que, vu la nécessité de privilégier l'harmonisation des priorités avec les ressources de la Mission dans le cadre de la composante appui, il avait fallu retenir la structure de directeur de l'appui à la Mission, secondé par un directeur adjoint de l'appui à la Mission à la classe D-1. En conséquence, la fonction de conseiller spécial ne ferait

pas partie des attributions du Directeur de l'appui à la Mission. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas au maintien de l'emploi D-2, étant entendu qu'un éventuel maintien dudit emploi au-delà de l'exercice 2012/13 devra être dûment justifié.**

*Recrutement à partir de la liste du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions*

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre d'agents recrutés sur le plan international au cours de l'exercice 2010/11. Il en ressort que, sur un total de 211 candidats recrutés en 2010/11, 111 (53 %) avaient été sélectionnés à partir d'une liste approuvée par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. Il en ressort également que 33 candidats (16 %) avaient été sélectionnés pour une réaffectation provisoire, autrement dit, qu'ils avaient été sélectionnés après que le Secrétariat eut décidé de relocaliser les membres du personnel qui avaient été touchés par la restructuration ou la liquidation d'autres missions. Il a été en outre indiqué que 8 % des candidats sélectionnés avaient été engagés à la faveur de contrats de durée déterminée, en vertu de pouvoirs extraordinaires délégués à la Mission, sous réserve de l'approbation du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. Ces pouvoirs extraordinaires, a-t-on expliqué, étaient exercés lorsque le nombre de candidats figurant sur la liste du Conseil central était insuffisant. Le Comité a également été informé que 21 % des candidats avaient été sélectionnés pour pourvoir temporairement un poste vacant, afin de répondre aux besoins immédiats de la Mission ou en attendant l'issue de la procédure de sélection, alors que les 2 % restants avaient été sélectionnés par le Siège ou par une autre entité des Nations Unies, telle que le programme des Volontaires des Nations Unies. **Le Comité consultatif engage la MINUSTAH à recourir davantage à la liste du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pour pourvoir ses postes vacants. Il formule d'autres observations au sujet de la liste du Conseil central dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2011/12</i>	<i>Montant proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
245 190 800	194 766 800	(50 424 000)

30. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établit à 194 766 800 dollars, ce qui représente une diminution de 50 424 000 dollars (20,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent. Cette diminution résulte du retrait partiel des renforts déployés par la Mission au lendemain du séisme.

*Installations et infrastructures*

31. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 à la rubrique Installations et infrastructures s'élève à 94 004 800 dollars, ce qui représente une diminution de 27 032 800 dollars (22,3 %) par rapport au crédit ouvert pour

l'exercice précédent. Il ressort du projet de budget que la diminution des dépenses prévues correspond essentiellement à la baisse des ressources nécessaires dans les domaines suivants : les services de construction, aucun projet de construction d'envergure n'étant prévu pour l'exercice 2012/13 compte tenu de la réduction des effectifs militaires et de police; le remboursement du soutien logistique autonome au titre du matériel appartenant aux contingents; les services de sécurité au domicile pour le personnel militaire compte tenu des dépenses récemment constatées; et les services d'aménagement et de restauration en raison de l'exclusion du montant prévu pour les sept camps qui n'ont pas été construits au cours de l'exercice 2010/11 (A/66/745, par. 218).

32. Le Comité consultatif note que si le projet de budget prend en compte une baisse des effectifs militaires et de police, les produits du cadre de budgétisation axée sur les résultats au titre des installations et des infrastructures, dans la composante appui de la Mission, portent sur la création de trois camps pour un contingent et de deux unités de police constituées. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce produit avait été inclus par inadvertance dans le projet de budget et que la révision figurerait dans le rapport sur l'exécution du budget. **(Voir les observations du Comité consultatif au paragraphe 16 ci-dessus.)**

#### *Communications*

33. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 au titre des communications s'élève à 24 677 300 dollars, ce qui représente une diminution de 5 507 800 dollars (18,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par une baisse des dépenses prévues pour le remboursement du soutien autonome au titre du matériel appartenant aux contingents, à la suite de la réduction des effectifs militaires et de police autorisés; par le fait que les émissions de radio et de télévision sont moins nombreuses et les coûts contractuels y afférents moins importants, ce qui est aussi le cas de la quantité de matériel promotionnel; et par une diminution du nombre de membres du personnel contractuel recruté sur le plan international. Elle est en partie compensée par l'augmentation des crédits prévus au titre du remplacement du matériel de communications obsolète, de l'extension de la zone couverte par les liaisons radio et hertziennes de la MINUSTAH pour y inclure les régions du nord de Haïti, et de l'installation prévue de 30 bureaux conjoints de la Police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne (A/66/745, par. 222).

#### *Formation*

34. Comme indiqué au paragraphe 193 du rapport du Secrétaire général (A/66/745), les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent à 1 533 800 dollars répartis entre la rémunération des consultants (238 100 dollars), les voyages au titre de la formation (815 200 dollars) et les honoraires, fournitures et services (480 500 dollars); ils représentent une diminution globale de 833 500 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif note en particulier que les ressources prévues pour les voyages au titre de la formation représentent une diminution de 305 000 dollars (soit 27 %) par rapport à l'exercice précédent. Il note par ailleurs, à la lecture du paragraphe 194 du rapport du Secrétaire général, que des activités de formation sont prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 à l'intention de 6 641 participants, incluant du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, ainsi que des

militaires et du personnel de police. **Le Comité consultatif encourage la MINUSTAH à faire une utilisation optimale des ressources affectées à la formation et réaffirme que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135).**

35. Au paragraphe 194 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif remarque une augmentation sensible du nombre de participants à la formation interne, qui s'explique essentiellement par la participation accrue aux programmes linguistiques de la Mission, notamment de créole et de français, du personnel recruté sur les plans international et national et du personnel militaire et de police. **Le Comité prend note des efforts visant à promouvoir les programmes linguistiques, de créole en particulier, auprès de toutes les composantes de la Mission. Il estime que la maîtrise du créole dans les rangs de son personnel conforterait la mise en œuvre des activités de police et des actions de proximité de la Mission.**

*Coefficients standard établis pour les véhicules et le matériel informatique*

36. Le Comité consultatif note que d'après les renseignements complémentaires apportés au projet de budget, les principaux coefficients de la dotation en véhicules et en matériel informatique de la Mission dépassent les coefficients standard fixés par le Département de l'appui aux missions. S'agissant des véhicules légers, il constate par exemple que les coefficients relatifs au personnel civil recruté sur le plan international, dans la section des services d'appui intégré et dans les sections des services administratifs, s'établissent à 1,4 et 0,7 utilisateur par véhicule, alors que les coefficients standard sont fixés à 2,5 et 4,5 utilisateurs par véhicule. En ce qui concerne l'informatique, il note que le coefficient est de 1 utilisateur par ordinateur, comparé au coefficient standard de 2,5 utilisateurs.

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le fait que les coefficients de dotation en véhicules et en matériel informatique dépassaient les coefficients standard était essentiellement imputable à la suppression de 352 emplois de temporaire pour l'exercice 2012/13. Il a été indiqué que le plan d'achats de la MINUSTAH était établi sur la base d'un cycle de planification de deux ans, et que l'achat du matériel avait été réalisé au cours de l'exercice 2010/11 à un moment où le niveau des effectifs était plus élevé. Il a en outre été précisé qu'au vu des besoins moindres en véhicules et en matériel informatique, le Département de l'appui aux missions, en consultation avec la Mission, étudiait la validité d'un transfert de matériel entre missions qui favoriserait un réalignement des coefficients sur les coefficients standard et une utilisation optimisée des ressources dans toutes les missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif compte qu'à la suite de l'examen en cours de la dotation en matériel et de la prise en compte du retrait des renforts déployés au lendemain du séisme, des mesures seront prises pour aligner les coefficients de la MINUSTAH sur les coefficients standard. Il demande que des informations à ce sujet, notamment des éléments justifiant les dotations proposées qui dépassent les coefficients standards, soient fournies dans le cadre du projet de budget pour 2012/13.** D'autres observations de sa part sur la question de la dotation en véhicules et en matériel informatique figurent dans son rapport intersectoriel sur les opérations de maintien de la paix (A/66/718).

*Projets à effet rapide*

38. Le montant destiné à financer les projets à effet rapide en 2012/13 s'établit à 5 millions de dollars, en dessous du niveau approuvé pour l'exercice 2011/12, soit 7,5 millions de dollars (A/66/745, par. 203). Le rapport du Secrétaire général indique que les projets porteront sur les besoins les plus urgents de la population en aidant le Gouvernement et la société civile à agir contre le choléra, à améliorer la prestation des services publics, à renforcer les capacités des autorités locales et à remédier aux écarts dans le relèvement et la reconstruction du pays. Le paragraphe 206 de ce rapport indique en outre que les ressources demandées financeraient la mise en œuvre de 165 projets, dont 100 sont liés au relèvement des infrastructures publiques et au rétablissement des services de base, 40 à la création d'emplois et 25 à la formation, au renforcement des capacités et à la sensibilisation. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que la hausse du plafond de financement de chaque projet à effet rapide, porté à 100 000 dollars, avait permis à la MINUSTAH de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires et d'améliorer la qualité des résultats obtenus grâce aux projets.

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'évaluation du programme de projets à effet rapide à laquelle procède la MINUSTAH en était à la phase finale de collecte des données et serait prête avant la fin de l'exercice 2011/12. Il a été indiqué que les résultats préliminaires de l'enquête menée à ce jour dans 9 des 10 départements de Haïti montraient que le programme avait dans l'ensemble porté ses fruits, notamment en ce qui concernait les projets relatifs aux infrastructures publiques, aux services et au renforcement des capacités. Ces projets portaient sur la construction d'écoles publiques et leur dotation en fournitures, la remise en état des routes et un accès croissant à l'eau potable et à l'assainissement. Il a également été indiqué que le renforcement des institutions locales avait favorisé la confiance dans les mécanismes de gouvernance locaux en augmentant la capacité des autorités locales à assurer les services publics, la sécurité et l'établissement de l'état de droit. À ce sujet, certains des projets lancés portaient sur la remise en état ou la construction de tribunaux, de commissariats de police et de locaux municipaux. S'agissant des petits projets communautaires visant à assurer des moyens de subsistance, tels que les travaux d'irrigation et les projets agricoles, le Comité consultatif a été informé que les réactions des bénéficiaires traduisaient une amélioration sensible de l'image publique de la MINUSTAH, principalement liée aux possibilités d'emploi et d'activités rémunératrices fournies par les collectivités locales.

**40. Le Comité consultatif se félicite des réalisations du programme de projets à effet rapide qui ont permis de combler les écarts dans le relèvement et la reconstruction du pays, et d'améliorer l'image de la MINUSTAH auprès des communautés locales. Il attend avec intérêt le rapport final sur l'évaluation du programme et les enseignements tirés dans le cadre du prochain rapport sur l'exécution du budget.**

*Lutte contre la violence au sein des communautés*

41. Au paragraphe 197 du projet de budget, le Secrétaire général indique que les dépenses prévues au titre de la lutte contre la violence au sein des communautés pour l'exercice 2012/13 se chiffrent à 6 millions de dollars; en baisse par rapport aux 9 millions de dollars de l'exercice précédent, elles correspondent au retrait des

renforts déployés par la Mission au lendemain du séisme. Il est également indiqué que le programme de lutte contre la violence au sein des communautés a continué de jouer un rôle vital en tant que mesure de stabilisation contre la précarité prolongée de la situation politique, la faiblesse des institutions en matière de sécurité et les difficultés socioéconomiques persistantes. Il est par ailleurs signalé au paragraphe 199 qu'au cours de l'exercice 2012/13, le programme prévoit la mise en œuvre de 31 projets au profit de 35 000 personnes, notamment les jeunes en danger, les prisonniers et les femmes et enfants touchés par la violence.

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2012/13, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avait créé 10 505 emplois de temporaire dans le cadre de 13 projets relatifs à la lutte contre la violence au sein des communautés, concernant des travaux sur 14 kilomètres de ravines et 4,7 kilomètres de canaux. Pour chacun de ces projets, la communauté concernée avait choisi des jeunes âgés de 18 à 25 ans travaillant à tour de rôle pendant deux à quatre semaines. Il a été précisé que l'on avait établi que ces jeunes, qui ont perçu un salaire minimum pour leur travail, étaient soit en danger d'être recrutés par des bandes armées se livrant à des activités illicites, ou soit désespérément à la recherche d'un emploi, et qu'ils comptaient parmi eux des jeunes femmes. Il a également été signalé que leur travail consistait à fortifier les ravines par lesquelles s'écoulaient les eaux de crue dévalant des collines autour de certains quartiers de Port-au-Prince, en utilisant des roches et de la terre arable où l'herbe résiste pour atténuer l'impact des inondations. Le Comité a par ailleurs été informé que contrairement à 2010 où les quartiers de Martissant, Fontamara et Carrefour Feuilles avaient subi des inondations ravageuses et meurtrières, aucun incident lié à des crues n'a été signalé par les habitants de ces quartiers en 2011, après la remise en état des ravines grâce aux lourds investissements réalisés dans le cadre des projets de lutte contre la violence au sein des communautés.

43. En réponse à de nouvelles questions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'une organisation non gouvernementale locale, l'Organisation nationale des jeunes professionnels pour sauver Haïti, qui avait travaillé sur des projets d'aménagement de bassins hydrographiques au cours des précédentes années en tant que sous-traitant pour le compte de l'OIM, avait acquis des capacités suffisantes pour être reconnue comme partenaire d'exécution direct à la suite de la recommandation du comité d'examen des projets de la MINUSTAH relatifs à la lutte contre la violence au sein des communautés. Il a été indiqué que la MINUSTAH étudiait la possibilité de partenariats semblables en vue de renforcer les capacités des organisations locales, cette formule servant de modèle à la prise en charge et à la gestion au niveau local des activités liées à la lutte contre la violence au sein des communautés.

44. Le Comité consultatif a également été informé que compte tenu des enseignements tirés, la MINUSTAH examinait un mécanisme permettant aux partenaires d'exécution de transférer des fonds dans la limite des budgets approuvés au titre de la lutte contre la violence au sein des communautés, de façon à répondre à l'évolution des prix des produits liés aux projets. En outre, conformément à l'expérience acquise dans ce domaine, le programme a été conçu pour favoriser l'investissement dans des projets d'aménagement de bassins hydrographiques en vue de diminuer le flot des eaux de crue atteignant les villes, les interventions en matière de nettoyage des rues et des canaux étant limitées du fait que ces tâches

dépassent les capacités du programme et ne pourront être assurées que lorsque les autorités locales se chargeront de l'enlèvement des ordures.

**45. Le Comité consultatif se félicite de la contribution du programme de lutte contre la violence au sein des communautés à la diminution du risque de regain de la violence dans les communautés en danger grâce à l'emploi des jeunes, et encourage le Secrétariat à partager les enseignements tirés avec d'autres missions.**

### Questions diverses

#### *Bureau d'appui de Saint-Domingue*

46. Le Comité consultatif rappelle que le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue a été créé au lendemain du séisme de janvier 2010 pour faciliter la reprise immédiate des opérations de la MINUSTAH, réduire la zone d'impact de la Mission, atténuer les risques de nouvelles pertes en vies humaines et de dégâts matériels en cas de nouvelle catastrophe, remédier à la grave pénurie de locaux d'habitation et à usage de bureaux en Haïti à l'époque et veiller au maintien d'un Centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre de la Mission. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour l'exercice 2011/12, le Comité consultatif a estimé que le Secrétaire général devrait évaluer la nécessité à long terme de maintenir le Centre et présenter un rapport à l'Assemblée générale à ce sujet dans le cadre du prochain rapport sur l'exécution du budget. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour l'exercice 2012/13, le Comité a été informé que le Centre a été rebaptisé Bureau d'appui de Saint-Domingue et qu'une évaluation stratégique et une analyse de haut niveau de ses fonctions ont été réalisées au Siège par une équipe de haut niveau en février 2012. Il lui a également été précisé que les conclusions préliminaires de cette étude étaient toujours en cours d'examen par la Mission, et qu'une analyse coût-avantage des recommandations du Comité, en cours d'élaboration, serait prise en compte dans le projet de budget pour l'année 2013/14. Il a par ailleurs été indiqué que les ressources nécessaires au Bureau d'appui, d'un montant de 12 084 700 dollars, avaient été incluses dans le projet de budget 2012/13 (voir annexe III).

**47. Le Comité consultatif rappelle que selon l'avis qu'il avait déjà émis et selon la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le Secrétaire général devrait évaluer la nécessité à long terme de maintenir le Bureau d'appui de Saint-Domingue et présenter un rapport à l'Assemblée générale sur cette question dans le cadre du prochain projet de budget pour 2012/13 (A/65/743/Add.15, par. 47). À ce sujet, il note la réalisation d'une évaluation stratégique et d'une analyse de haut niveau des fonctions du Bureau. Le Comité consultatif attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les conclusions de cette étude dans le cadre du projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2013/2014.**

48. Le Comité consultatif relève dans l'organigramme du Bureau d'appui de Saint-Domingue, comme indiqué dans l'annexe II du projet de budget, que les sections du personnel, des finances et des achats, ainsi que le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie et le Groupe de l'appui aux volontaires des Nations Unies comportent des fonctionnaires en poste tant à Port-au-Prince qu'à Saint-Domingue. En réponse à sa question concernant la répartition des responsabilités, le Comité a été informé que le bureau du chef du personnel civil, les services chargés du



recrutement du personnel sur le plan national et des prestations à son endroit, ainsi que la subdivision de l'appui linguistique, constituée de 333 interprètes, seraient basés en Haïti. Le bureau d'appui basé à Saint-Domingue assurerait le traitement des primes d'affectation, des indemnités pour frais d'études et d'autres prestations liées aux voyages; il s'occuperait également de la gestion des postes, des procédures de contrôle des arrivées et des départs, de la formation à l'entrée en fonctions et de la délivrance des contrats à l'ensemble du personnel civil. La composante du Groupe des voyages basée à Saint-Domingue serait chargée des services liés aux voyages aériens tandis que la composante de Port-au-Prince, qui assure le secrétariat, fournirait un appui au traitement des demandes de visas à l'intention du personnel de police des Nations Unies arrivant en Haïti.

49. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que la Section des finances fournirait des services de gestion financière à l'ensemble du personnel civil et gérerait le paiement des fournisseurs ainsi que les demandes de remboursements dus à 1 500 clients. La composante de Saint-Domingue traiterait les ordres de paiement, les bordereaux de remboursement de frais de voyage et les prestations liées aux voyages, ainsi que les virements par transfert télégraphique, parallèlement à l'établissement des états financiers mensuels de la MINUSTAH. Le bureau principal de Port-au-Prince fournirait un appui direct pour les questions relatives aux opérations de paiement, gérerait les paiements correspondant aux traitements du personnel recruté sur le plan national, l'émission en urgence de paiements par chèque et les avis d'encaissement. Il a été indiqué que la composante achats de Saint-Domingue assumerait toutes les principales fonctions relatives aux achats normalement assurées par les bureaux extérieurs et veillerait à l'application des règles établies, alors que le bureau principal de Port-au-Prince s'efforcerait de promouvoir la participation des fournisseurs locaux aux marchés proposés par la MINUSTAH.

50. Le Comité consultatif a été informé que toutes les activités du Groupe de la formation seraient gérées à Port-au-Prince à l'exception de celles dont sera chargé un unique fonctionnaire en poste à Saint-Domingue pour organiser et faciliter la formation du personnel basé à Saint-Domingue et pour fournir un appui aux opérations de contrôle des arrivées et des départs. Il a été indiqué que le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie assumerait des fonctions similaires dans les deux endroits, hormis la prestation d'instructions aux nouveaux arrivants, cette fonction complémentaire étant assurée à Saint-Domingue. Il a été en outre précisé que le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies à Port-au-Prince serait chargé de l'administration générale du programme des Volontaires des Nations Unies au sein de la MINUSTAH et de l'appui à ces Volontaires en Haïti, tandis que la composante du Bureau d'appui de Saint-Domingue assurerait la coordination avec le siège chargé du programme des Volontaires des Nations Unies et les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne le recrutement du personnel basé à Saint-Domingue et l'appui administratif à lui fournir pour la gestion du programme des Volontaires.

**51. Le Comité consultatif met en garde contre les risques de double emploi dans les fonctions d'appui entre le quartier général de la MINUSTAH à Port-au-Prince et le Bureau d'appui de Saint-Domingue. Il estime qu'il conviendrait de garder à l'étude les effectifs et les ressources budgétaires affectés au Bureau d'appui en attendant les conclusions de l'analyse coût-avantage lancée par la**

**MINUSTAH à la suite de l'évaluation stratégique et de l'analyse de haut niveau des fonctions de ce bureau.***Comité des commissaires aux comptes*

52. Les mesures prises pour exécuter les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2009/10 [A/65/5 (Vol. II)] figurent à la section V.C du projet de budget. Le Comité consultatif note que conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer le taux d'exécution des projets à effet rapide, la MINUSTAH avait doté ses coordonnateurs régionaux d'outils de gestion de projet spécialement conçus et désigné un coordonnateur des projets à effet rapide au sein de la Section des finances (voir aussi par. 38 ci-dessus). Pour ce qui est de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant l'inspection du matériel appartenant aux contingents, il constate que la réorganisation de la composante appui de la MINUSTAH, telle que proposée dans le budget 2012/13, porte sur le regroupement des fonctions de gestion des biens, notamment la gestion du matériel appartenant aux contingents, au sein d'une Section de la gestion du matériel (voir par. 22 ci-dessus). **Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour par la MINUSTAH pour exécuter les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

**V. Conclusion**

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 sont énoncées au paragraphe 50 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/658). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 43 264 700 dollars ainsi que les recettes diverses et ajustements d'un montant de 30 024 500 dollars soient portés au crédit des États Membres.**

54. On trouvera indiquées au paragraphe 227 du projet de budget (A/66/745) les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. **Compte tenu des observations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 644 389 800 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, et que le montant de 187 947 025 dollars soit mis en recouvrement pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre 2012. Il recommande également que le montant de 456 442 775 dollars soit mis en recouvrement pour la période allant du 16 octobre 2012 au 30 juin 2013 à raison de 53 699 150 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

*Documentation*

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/658)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/745)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II) et pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (A/65/743/Add.15)
- Résolution 65/256 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540)
- Résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité

## Annexe I

## Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : dépenses effectives et projections pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 31 janvier 2012			1 <sup>er</sup> février-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	
Contingents	233 522,3	133 199,2	100 323,1	96 365,6	229 564,8	3 957,5	1,7	La diminution des ressources prévues résulte du retrait progressif de 1 600 membres des contingents conformément à la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, d'où l'application d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé (10 %) que le taux utilisé lors de l'établissement du budget (3 %). Le solde inutilisé sera en partie compensé par des dépenses additionnelles correspondant aux dépenses de fret liées au rapatriement du matériel majeur.
Police des Nations Unies	80 685,1	45 963,6	34 721,5	32 265,8	78 229,4	2 455,7	3,0	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement : a) de la diminution des frais de voyage et frais connexes; et b) du taux de vacance de postes (6 %) plus élevé que le taux utilisé lors de l'établissement du budget (5 %).
Unités de police constituées	63 770,5	34 201,9	29 568,6	29 089,1	63 291,0	479,5	0,8	La diminution des ressources prévues résulte du retrait progressif de 1 150 membres des unités de police constituées, d'où l'application d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé (26 %) que le taux utilisé lors de l'établissement du budget (20 %). Le solde inutilisé sera en partie compensé par des dépenses additionnelles correspondant aux dépenses de fret liées au rapatriement du matériel majeur.
<b>Total partiel</b>	<b>377 977,9</b>	<b>213 364,7</b>	<b>164 613,2</b>	<b>157 720,5</b>	<b>371 085,2</b>	<b>6 892,7</b>	<b>1,8</b>	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 janvier 2012</i>			<i>1<sup>er</sup> février-30 juin 2012 : projection des dépenses</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives 2011/12</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	95 264,1	50 908,9	44 355,2	35 813,3	86 722,2	8 541,9	9,0	La diminution des ressources résulte essentiellement de la suppression au 1 <sup>er</sup> mars 2011 de la prime de risque versée aux membres du personnel civil.
Personnel recruté sur le plan national	34 838,3	20 058,6	14 779,7	11 489,2	31 547,8	3 290,5	9,4	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement de la suppression au 1 <sup>er</sup> mars 2011 de la prime de risque versée aux membres du personnel civil.
Volontaires des Nations Unies	12 571,2	7 490,9	5 080,3	4 985,5	12 476,4	94,8	0,8	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27 674,8	16 201,4	11 473,4	15 616,3	31 817,7	(4 142,9)	(15,0)	L'augmentation des ressources prévues résulte de l'application d'un taux moyen de vacance de postes moins élevé (21 %) que le taux utilisé lors de l'établissement du budget (30 %) pour le personnel recruté sur le plan international.
<b>Total partiel</b>	<b>170 348,4</b>	<b>94 659,8</b>	<b>75 688,6</b>	<b>67 904,3</b>	<b>162 564,1</b>	<b>7 784,3</b>	<b>4,6</b>	
<b>Coûts opérationnels</b>								
Personnel fourni par les contingents	4 635,0	2 557,1	2 077,9	1 958,7	4 515,8	119,2	2,6	La diminution des ressources prévues résulte de l'application d'un taux de vacances de postes moins élevé (22 %) que le taux utilisé lors de l'établissement du budget (16%).
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	626,4	262,9	363,5	268,5	531,4	95,0	15,2	
Voyages	7 745,3	2 263,7	5 481,6	1 823,4	4 087,1	3 658,2	47,2	La diminution des ressources prévues résulte de l'organisation de formations internes supplémentaires plutôt que de formations externes.
Installations et infrastructures	121 037,6	63 645,7	57 391,9	46 797,7	110 443,4	10 594,2	8,8	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement : a) du transfert du personnel installé dans 5 locaux à usage de bureaux loués par l'Organisation et de sa réinstallation dans des locaux fournis à titre gracieux par le Gouvernement; b) de la diminution des ressources au titre de

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 janvier 2012</i>			<i>1<sup>er</sup> février-30 juin 2012 : projection des dépenses</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives 2011/12</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
								services de sécurité pour les résidences du personnel de la Police des Nations Unies; et c) de la diminution des ressources prévues pour le remboursement des montants dus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre du soutien autonome en raison du retrait progressif du personnel militaire et des membres des unités de police constituées.
Transports terrestres	12 796,5	8 171,9	4 624,6	4 597,4	12 769,3	27,2	0,2	
Transports aériens	26 767,2	23 549,9	3 217,3	2 862,2	26 412,1	355,1	1,3	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement : a) de la location pendant 9 mois d'un aéronef de type Beach au lieu d'un aéronef de type CASA 212 pendant un an, initialement prévue pour un an; et b) de la réduction du coût de la location d'hélicoptères grâce à des accords contractuels plus avantageux. Le solde inutilisé sera compensé en partie par le coût plus élevé du carburant aviation (1,34 dollar le litre au lieu de 1 dollar prévu lors de l'établissement du budget).
Transports maritimes ou fluviaux	964,5	478,8	485,7	88,9	567,7	396,8	41,1	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement du nombre moins élevé que prévu de patrouilles effectuées, les rampes de 2 sites (Killik et Port-de-Paix) n'étant pas en état de disponibilité opérationnelle.
Transmissions	30 185,1	19 254,8	10 930,3	8 222,0	27 476,8	2 708,3	9,0	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement de la diminution des montants dus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre du soutien autonome en raison du retrait progressif du personnel militaire et des membres des unités de police constituées.
Informatique	6 336,4	6 030,1	306,3	299,0	6 329,1	7,3	0,1	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 janvier 2012</i>			<i>1<sup>er</sup> février-30 juin 2012 : projection des dépenses</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives 2011/12</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
Services médicaux	8 641,5	4 232,6	4 408,9	4 404,4	8 637,0	4,5	0,1	
Équipement spécial	4 909,4	2 459,2	2 450,2	1 277,3	3 736,5	1 172,9	23,9	La diminution des ressources prévues résulte essentiellement de la diminution des montants dus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre du soutien autonome en raison du retrait progressif du personnel militaire et des membres des unités de police constituées.
Fournitures, services et matériels divers	13 045,9	2 714,6	10 331,3	10 289,5	13 004,1	41,8	0,3	
Projets à effet rapide	7 500,0	2 284,2	5 215,8	5 215,8	7 500,0	0,0	0,0	
<b>Total partiel</b>	<b>245 190,8</b>	<b>137 905,5</b>	<b>107 285,3</b>	<b>88 104,9</b>	<b>226 010,4</b>	<b>19 180,4</b>	<b>7,8</b>	
<b>Total brut</b>	<b>793 517,1</b>	<b>445 930,0</b>	<b>347 587,1</b>	<b>313 729,7</b>	<b>759 659,7</b>	<b>33 857,4</b>	<b>4,3</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	18 070,0	9 229,2	8 840,8	7 960,1	17 189,3	880,7	4,9	
<b>Total net</b>	<b>775 447,1</b>	<b>436 700,8</b>	<b>338 746,3</b>	<b>305 769,5</b>	<b>742 470,3</b>	<b>32 976,8</b>	<b>4,3</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>793 517,1</b>	<b>445 930,0</b>	<b>347 587,1</b>	<b>313 729,7</b>	<b>759 659,7</b>	<b>33 857,4</b>	<b>4,3</b>	

## Annexe II

### Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>					
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>					
Postes/emplois de temporaire	-1 P-4		Porte-parole	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
	+1 P-3		Assistant spécial	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
	+1 P-3		Spécialiste de la planification	Réaffectation	Centre d'opérations civilo-militaire
	+1 P-3		Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	+1 SM		Assistant administratif	Transfert	Division des affaires politiques
	-1 GN		Assistant d'information	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
	+1 VNU		Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	+1 VNU		Fonctionnaire des commissions d'enquête	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>+4</b>				
Emplois de temporaire	-2 PT-P-5		Chef d'état-major adjoint Spécialiste hors classe de la planification	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-P-4		Spécialiste des questions politiques	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2 PT-P-3		Spécialiste des questions politiques	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-3 PT-SM		Assistant administratif	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2 PT-GN		Assistant administratif	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-10</b>				
<b>Total</b>	<b>-6</b>				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1 P-3		Coordonnateur	Réaffectation	Groupe de l'égalité des sexes
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				



<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Spécialiste hors classe de l'état de droit	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-P-4	Spécialiste des meilleures pratiques	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-P-3	Assistant spécial	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-SM	Assistant administratif	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-GN	Assistant administratif	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-5</b>				
<b>Total</b>	<b>-4</b>				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur des opérations humanitaires/Coordonnateur résident</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1	P-3	Informateur sur l'évolution de la situation	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	+1	SM	Assistant spécial	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	+1	AN	Coordonnateur	Réaffectation	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
<b>Total partiel</b>	<b>+3</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-3	Informateur sur l'évolution de la situation	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2	PT-AN	Spécialiste des affaires humanitaires	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-3</b>				
<b>Total</b>	<b>-</b>				
<b>Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État</b>					
<b>Section des affaires politiques (anciennement Division des affaires politiques)</b>					
Postes/emplois de temporaire	-1	P-4	Administrateur de programme (état de droit)	Réaffectation	Cellule d'analyse conjointe de la Mission
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	AN	Spécialiste des questions politiques	Réaffectation	Section des droits de l'homme
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-4	Spécialiste des questions politiques	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-AN	Spécialiste des questions politiques	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-2</b>				
<b>Total</b>	<b>-3</b>				
<b>Section de l'assistance électorale</b>					
Emplois de temporaire	-3	PT-P-3	Observateur électoral	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-10	PT-VNU	Observateur électoral	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total</b>	<b>-13</b>				
<b>Section des affaires civiles</b>					
Postes/emplois de temporaire	+3	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	-2	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Groupe de la gestion des frontières
	+7	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	-3	AN	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Groupe de la gestion des frontières
	+1	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
<b>Total partiel</b>	<b>+6</b>				
Emplois de temporaire	-2	PT-P-4	Spécialiste de la planification Observateur (hors classe) aux frontières	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-P-3	Administrateur de projets	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-3	PT-P-2	Fonctionnaire chargé des signalements	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-12	PT-AN	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-3	PT-VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	+3	PT-AN	Spécialiste des affaires civiles	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
<b>Total partiel</b>	<b>-18</b>				
<b>Total</b>	<b>-12</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Groupe de la gestion des frontières</b>					
Postes/emplois de temporaire	+2	P-4	Observateur aux frontières	Réaffectation	Section des affaires civiles
	+3	AN	Observateur aux frontières	Réaffectation	Section des affaires civiles
<b>Total partiel</b>	<b>+5</b>				
Emplois de temporaire	-2	PT-P-4	Spécialiste chargé de la gestion des frontières Spécialiste de la planification	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-2</b>				
<b>Total</b>	<b>+3</b>				
<b>Section de la communication et de l'information</b>					
Postes/emplois de temporaire	-1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Centre d'opérations civilo-militaire
	+1	P-4	Réalisateur d'émission radiophoniques	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Groupe de l'administration pénitentiaire
	+1	GN	Photographe	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	+2	VNU	Photographe Assistant d'information	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				
Emplois de temporaire	-5	PT-AN	Fonctionnaire de l'information	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-14	PT-GN	Assistant d'information	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-19</b>				
<b>Total</b>	<b>-17</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit</b>					
<b>Bureau du commandant de la Force</b>					
Postes/emplois de temporaire	-1 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Section des approvisionnements
	-2 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Section du génie
	-1 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Cellule d'analyse conjointe de la Mission
	-1 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Centre d'opérations civilo-militaire
	-2 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
	-1 VNU		Administrateur de programme	Réaffectation	Section de la gestion du matériel
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>				
Emplois de temporaire	-3 PT-P-5		Spécialiste hors classe de l'état de droit Spécialiste hors classe de la planification Spécialiste hors classe de l'état de droit	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-P-4		Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-P-3		Fonctionnaire chargé de l'information	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-AN		Spécialiste de l'état de droit	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-GN		Assistant à la saisie des données	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-7</b>				
<b>Total</b>	<b>-16</b>				
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1 P-4		Fonctionnaire de l'information	Réaffectation	Division des affaires politiques
	+1 VNU		Analyste stratégique	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				
Emplois de temporaire	-2 PT-P-3		Analyste de l'information Spécialiste des systèmes informatiques	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2 PT-VNU		Analyste stratégique	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				
<b>Total</b>	<b>-2</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Centre d'opérations civilo-militaire (anciennement Centre mixte d'opérations civilo-militaire)</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1 P-4		Fonctionnaire chargé des opérations	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
	-1 P-3		Fonctionnaire chargé des opérations	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1 VNU		Analyste de l'information	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				
Emplois de temporaire	-2 PT-P-4		Fonctionnaire chargé des opérations (chef d'équipe)	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-VNU		Informateur sur l'évolution de la situation	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-3</b>				
<b>Total</b>	<b>-2</b>				
<b>Section de la justice</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1 AN		Spécialiste des affaires judiciaires	Réaffectation	Section des transports
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				
Emplois de temporaire	-3 PT-P-3		Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-6 PT-AN		Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>				
<b>Total</b>	<b>-8</b>				
<b>Groupe de l'administration pénitentiaire</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1 P-3		Spécialiste des questions pénitentiaires	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				
Emplois de temporaire	-4 PT-P-3		3 spécialistes des questions pénitentiaires 1 spécialiste des politiques et de la planification	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2 PT-GN		Assistant administratif	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-6</b>				
<b>Total</b>	<b>-5</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Section de la lutte contre la violence communautaire</b>					
Emplois de temporaire	-4	PT-AN	Coordonnateur	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total</b>	<b>-4</b>				
<b>Section des affaires juridiques</b>					
Emplois de temporaire	-1	PT-P-4	Juriste	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-P-3	Juriste	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total</b>	<b>-2</b>				
<b>Composante 3 : droits de l'homme</b>					
<b>Section des droits de l'homme</b>					
Postes/emplois de temporaire	-1	P-2	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Groupe de la protection de l'enfance
	-1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Division des affaires politiques
<b>Total partiel</b>	<b>-2</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2	PT-AN	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				
<b>Total</b>	<b>-6</b>				
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1	P-2	Spécialiste adjoint de la protection de l'enfance	Réaffectation	Section des droits de l'homme
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-3	Conseiller pour la protection de l'enfance	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-P-2	Spécialiste adjoint de la protection de l'enfance	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-AN	Conseiller pour la protection de l'enfance	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1	PT-VNU	Informateur sur l'évolution de la situation	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				
<b>Total</b>	<b>-3</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Groupe de l'égalité des sexes</b>					
Postes/emplois de temporaire	+1 P-4		Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
	-1 P-3		Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>				
Emplois de temporaire	-1 PT-P-4		Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2 PT-AN		Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-1 PT-GN		Assistant (programmes)	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-2 PT-VNU		Fonctionnaire chargé de la formation Informateur sur l'évolution de la situation	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-6</b>				
<b>Total</b>	<b>-6</b>				
<b>Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement</b>					
<b>Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement</b>					
Postes/emplois de temporaire	-3 P-4		Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	Section des affaires civiles
	-1 P-4		Spécialiste des affaires humanitaires	Réaffectation	Groupe de l'égalité des sexes
	-1 P-3		Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur des droits de l'homme/Coordonnateur résident
	-1 SM		Assistant administratif	Transfert	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur des droits de l'homme/Coordonnateur résident
	-1 AN		Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur des droits de l'homme/Coordonnateur résident
	-7 AN		Spécialistes des affaires humanitaires	Transfert	Section des affaires civiles
	-1 GN		Assistant administratif	Transfert	Section de la communication et de l'information
	-1 VNU		Spécialiste des affaires humanitaires	Transfert	Section des affaires civiles
<b>Total partiel</b>	<b>-16</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Administrateur principal chargé de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-3	PT-AN	Spécialiste de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement	Suppression	Retrait des renforts déployés après le séisme
	-3	PT-AN	Spécialiste de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement	Transfert	Section des affaires civiles
<b>Total partiel</b>	<b>-7</b>				
<b>Total</b>	<b>-23</b>				
<b>Composante 5 : appui</b>					
<b>Section de la sécurité</b>					
Postes	+1	P-2	Agent de sécurité	Réaffectation	Section des services généraux
	+1	SM	Spécialiste de la sécurité incendie	Transfert	Section des transports aériens
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	+9	P-3	Agent de sécurité	Reclassement	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-9	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Reclassement	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Transformation	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	+3	SM	Agent de sécurité	Transformation	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-4	Agent de sécurité de 1 <sup>re</sup> classe	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-12	PT-SM	Agent de sécurité	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-10	PT-GN	Agent de sécurité	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-24</b>				
<b>Total</b>	<b>-23</b>				



<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Groupe du VIH/sida</b>					
Emplois de temporaire	-1	PT-P-3	Spécialiste du VIH/sida	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total</b>	<b>-1</b>				
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (ancien Bureau du Directeur des opérations et de l'administration)</b>					
Postes	+1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Section des services généraux
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Section de la gestion des marchés
	-1	P-3	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	P-3	Spécialiste des réclamations	Reclassement	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	+1	P-2	Juriste adjoint de 1 <sup>re</sup> classe	Transfert	Section des services généraux
	-1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des réclamations	Reclassement	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+2	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des marchés	Transfert	Groupe de la gestion des marchés
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Section des services généraux
	+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Groupe de la gestion des marchés
	-1	GN	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Réaffectation	Section du personnel
	+2	VNU	Spécialiste des questions d'environnement Assistant chargé des réclamations	Transfert	Section des services généraux
	-1	VNU	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
<b>Total</b>	<b>+9</b>				
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission</b>					
Postes	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	Section de la Coordination régionale
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-1	AN	Agent de service social	Transfert	Groupe du soutien psychologique et matériel
	-2	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
<b>Total</b>	<b>-3</b>				
<b>Section de la coordination régionale</b>					
Postes	-1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	-3	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Section du personnel
	-2	SM	Assistant financier	Transfert	Section des finances
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	-4	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Section du personnel
	-3	GN	Assistant financier	Transfert	Section des finances
<b>Total partiel</b>	<b>-14</b>				
Emplois de temporaire	-2	PT-P-4	Fonctionnaire d'administration	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-4	PT-P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-GN	Assistant administratif	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-7</b>				
<b>Total</b>	<b>-21</b>				
<b>Bureau du Chef des services administratifs</b>					
Postes	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Section de la sécurité
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Section de la coordination régionale
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-D-1	Chef des services administratifs	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-4	Fonctionnaire d'administration	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-1	PT-VNU	Assistant à la formation	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				
<b>Total</b>	<b>-2</b>				
<b>Section des finances</b>					
Postes	+2	SM	Assistant financier	Transfert	Section de la coordination régionale
	+3	GN	Assistant financier	Transfert	Section de la coordination régionale
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section du personnel
	-1	GN	Assistant financier	Réaffectation	Section du personnel
	-1	VNU	Assistant financier	Réaffectation	Groupe du soutien psychologique et matériel
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Chef de la Section des finances	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	PT-P-4	1 caissier 2 fonctionnaires des finances	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-GN	Assistant financier	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-6</b>				
<b>Total</b>	<b>-4</b>				
<b>Section du personnel</b>					
Postes	+3	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Section de la coordination régionale
	+1	SM	Assistant chargé des voyages	Transfert	Section des services généraux
	+4	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Section de la coordination régionale
	+340	GN	5 assistants chargés des voyages 2 assistants administratifs 333 interprètes	Transfert	Section des services généraux
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section des finances
	+1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Section des finances
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
<b>Total partiel</b>	<b>+351</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Chef du personnel civil	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-3	Fonctionnaire chargé des ressources humaines	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-4	PT-SM	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	+1	PT-AN	Fonctionnaire chargé des voyages	Transfert	Section des services généraux
<b>Total partiel</b>	<b>-5</b>				
<b>Total</b>	<b>+346</b>				
<b>Section des achats</b>					
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Chef de la Section des achats	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-SM	Assistant pour les achats	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-AN	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total</b>	<b>-4</b>				
<b>Section des services généraux</b>					
Postes	-1	P-4	Chef des services généraux	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Transfert	Section des communications et de l'informatique
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-3	P-3	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection fonctionnaire chargé des réclamations	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-1	P-2	Fonctionnaire chargé des voyages	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-1	P-2	Juriste adjoint de 1 <sup>re</sup> classe	Réaffectation	Section de la sécurité
	-1	SM	Assistant chargé des voyages	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-11	SM	10 assistants (gestion du matériel) 1 assistant chargé des réclamations	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-1	SM	Assistant chargé des voyages	Transfert	Section du personnel

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-11	GN	Interprète	Réaffectation	Section du génie
	-6	GN	Assistant chargé du courrier	Transfert	Section des communications et de l'informatique
	-15	GN	1 assistant administratif 1 chauffeur 1 assistant au contrôle des mouvements 5 assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks 1 assistant à la réception et à l'inspection 6 assistants aux entrepôts	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-340	GN	333 interprètes 5 assistants chargés des voyages 2 assistants administratifs	Transfert	Section du personnel
	-6	GN	Interprète	Transfert	Centre mixte des opérations logistiques
	-2	VNU	Assistant administratif Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section des communications et de l'informatique
	-4	VNU	2 assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks 1 assistant à la réception et à l'inspection 1 assistant à la cession du matériel	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-2	VNU	Assistant administratif Assistant chargé des voyages	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
<b>Total partiel</b>	<b>-407</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Spécialiste en chef de la gestion du matériel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-21	PT-GN	2 assistants chargés des voyages 1 assistant chargé des services généraux 2 assistants chargés du courrier 2 assistants administratifs 6 assistants (gestion du matériel) 4 assistants administratifs 4 assistants de gestion de l'information	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	PT-VNU	Assistant (gestion du matériel) Assistant chargé du courrier Assistant chargé des voyages	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-SM	Assistant administratif	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-1	PT-SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section du génie

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-1	PT-AN	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-1	PT-AN	Fonctionnaire chargé des voyages	Transfert	Section du personnel
	-9	PT-GN	2 assistants chargés des services généraux 3 assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks 4 assistants à la cession du matériel	Transfert	Section de la gestion du matériel
<b>Total partiel</b>	<b>-38</b>				
<b>Total</b>	<b>-445</b>				
<b>Section de la gestion des contrats</b>					
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-2	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-4	Chef de la Section de la gestion des marchés	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-SM	Assistant chargé de la gestion des contrats	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-VNU	Assistant chargé de la gestion des contrats	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-6</b>				
<b>Total</b>	<b>-10</b>				
<b>Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie</b>					
Postes	+1	AN	Assistant du Conseiller du personnel	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission
	+1	VNU	Assistant du Conseiller du personnel	Réaffectation	Section des finances
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Conseiller du personnel hors classe	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-4	Conseiller du personnel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-8	PT-P-3	Conseiller du personnel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-13	PT-SM	2 assistants administratifs 6 assistants du Conseiller du personnel 4 conseillers du personnel 1 assistant social	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-AN	Conseiller du personnel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-GN	Chauffeur	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-25</b>				
<b>Total</b>	<b>-23</b>				
<b>Section des services médicaux</b>					
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Médecin	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-3	Médecin	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-AN	Médecin	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	PT-GN	Chauffeur Technicien de laboratoire Infirmière	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-4	PT-VNU	2 médecins 1 technicien de laboratoire 1 infirmière	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total</b>	<b>-10</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Bureau du Chef des services d'appui intégré</b>					
Postes	-1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-2	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-3	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-1	GN	Assistant de bureau	Transfert	Centre mixte des opérations logistiques
<b>Total partiel</b>	<b>-7</b>				
<b>Emplois de temporaire</b>					
	-1	PT-D-1	Chef des services d'appui intégré	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-4	Logisticien	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-VNU	Fonctionnaire du budget	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	PT-SM	1 assistant administratif 2 assistants chargés du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-3	PT-VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Section de la gestion du matériel
<b>Total partiel</b>	<b>-10</b>				
<b>Total</b>					
	<b>-17</b>				
<b>Section de la gestion du matériel</b>					
Postes	+1	P-4	Spécialiste en chef de la gestion du matériel	Transfert	Section des services généraux
	+3	P-3	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks Assistant à la réception et à l'inspection Spécialiste des réclamations	Transfert	Section des services généraux
	+1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégré



<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	+11	SM	1 assistant chargé des réclamations 4 assistants chargés du contrôle du matériel et des stocks 4 assistants à la réception et à l'inspection 2 assistants à la cession du matériel	Transfert	Section des services généraux
	+2	SM	Assistant administratif Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégré
	+15	GN	5 assistants chargés du contrôle du matériel et des stocks 1 assistant à la réception et à l'inspection 6 assistants (entrepôts) 2 assistants à la cession du matériel 1 assistant administratif	Transfert	Section des services généraux
	+3	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégré
	+4	VNU	2 assistants chargés du contrôle du matériel et des stocks 2 assistants à la réception et à l'inspection	Transfert	Section des services généraux
	+1	VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>+41</b>				
Emplois de temporaire	+3	PT-SM	1 assistant administratif 2 assistants chargés du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégré
	+1	PT-SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section des services généraux
	+1	PT-AN	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Transfert	Section des services généraux
	+9	PT-GN	2 assistants chargés des services généraux 3 assistants chargés du contrôle du matériel et des stocks 4 assistants à la cession du matériel	Transfert	Section des services généraux
	+3	PT-VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégré
<b>Total partiel</b>	<b>+17</b>				
<b>Total</b>	<b>+58</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
<b>Centre mixte des opérations logistiques</b>					
Postes	+6 GN		Assistant (soutien logistique)	Transfert	Section des services généraux
	+1 GN		Assistant (soutien logistique)	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégré
<b>Total partiel</b>	<b>+7</b>				
Emplois de temporaire	-1 PT-P-5		Chef du Bureau logistique	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1 PT-P-4		Spécialiste de la planification	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-6 PT-P-3		Logisticien	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-5 PT-SM		Logisticien	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-13</b>				
<b>Total</b>	<b>-6</b>				
<b>Section du contrôle des mouvements</b>					
Emplois de temporaire	-1 PT-P-3		Officier chargé du contrôle des mouvements	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1 PT-SM		Assistant administratif	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-5 PT-GN		Assistant (contrôle des déplacements)	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-4 PT-VNU		Assistant (contrôle des déplacements)	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total</b>	<b>-11</b>				
<b>Section du génie</b>					
Postes	+1 P-3		Spécialiste de l'eau et de l'assainissement	Réaffectation	Section des transports aériens
	+11 GN		Interprète	Réaffectation	Section des services généraux
	+2 VNU		Ingénieur	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>+14</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Ingénieur en chef	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-4	Ingénieur	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	PT-P-3	Ingénieur électrotechnicien	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-9	PT-SM	2 ingénieurs électrotechniciens 6 assistants Génie 1 assistant à la gestion des équipements et du matériel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-AN	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-12	PT-GN	Assistant à la gestion des équipements et du matériel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-6	PT-VNU	3 assistants (gestion des installations) 1 assistant (budget) 1 spécialiste de systèmes d'information géographique 1 assistant à la gestion des équipements et du matériel	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	+1	PT-SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	Section des services généraux
<b>Total partiel</b>	<b>-33</b>				
<b>Total</b>	<b>-19</b>				
<b>Section des transports aériens</b>					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Réaffectation	Section du génie
	-1	SM	Spécialiste de la sécurité incendie	Transfert	Section de la sécurité
<b>Total</b>	<b>-2</b>				
<b>Section des communications et de l'informatique</b>					
Postes	+1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Transfert	Section des services généraux
	+6	GN	Assistant au courrier	Transfert	Section des services généraux
	+2	VNU	Assistant (gestion de l'information)	Transfert	Section des services généraux
<b>Total partiel</b>	<b>+9</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Chef des télécommunications et de l'informatique	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-4	Chef des communications et de l'informatique	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-AN	Fonctionnaire des télécommunications	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-8	PT-VNU	Assistant (télécommunications)	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
<b>Total partiel</b>	<b>-12</b>				
<b>Total</b>	<b>-3</b>				
<b>Section des transports</b>					
Postes	-1	AN	Fonctionnaire des transports	Réaffectation	Section de la justice
	+1	GN	Chauffeur	Transfert	Section des approvisionnements
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>				
Emplois de temporaire	-1	PT-P-4	Fonctionnaire des transports	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-1	PT-P-3	Fonctionnaire des transports	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-4	PT-SM	1 répartiteur 3 fonctionnaires des transports	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-10	PT-GN	Mécanicien auto	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-3	PT-VNU	Mécanicien auto	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	+8	PT-GN	Chauffeur	Transfert	Section des approvisionnements
<b>Total partiel</b>	<b>-11</b>				
<b>Total</b>	<b>-11</b>				
<b>Section des approvisionnements</b>					
Postes	-1	GN	Chauffeur	Transfert	Section des transports
	+1	VNU	Assistant aux fournitures	Réaffectation	Bureau du chef de la police
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	PT-P-5	Chef des approvisionnements	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-P-4	Fonctionnaire chargé des carburants Fonctionnaire chargé des rations	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-SM	Assistant (fournitures)	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-6	PT-GN	2 fonctionnaires chargés des rations 4 assistants (fournitures)	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-2	PT-VNU	Assistant (fournitures)	Suppression	Retrait partiel des renforts déployés au lendemain du séisme
	-8	PT-GN	Chauffeur	Transfert	Section des transports
<b>Total partiel</b>	<b>-21</b>				
<b>Total</b>	<b>-21</b>				
<b>Total général</b>					
Postes					
Personnel recruté sur le plan international	-				
Personnel recruté sur le plan national	-				
Volontaires des Nations Unies	-				
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international	-162				
Personnel recruté sur le plan national	-138				
Volontaires des Nations Unies	-52				

*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); VNU : Volontaire des Nations Unies.

## Annexe III

### Dépenses de personnel et autres dépenses du Bureau d'appui de Saint-Domingue figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
<b>Personnel civil</b>		
Personnel recruté sur le plan international	6 454,0	40 postes
Personnel recruté sur le plan national	649,5	31 postes
Volontaires des Nations Unies	470,7	10 postes (y compris 1 poste de temporaire)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Personnel recruté sur le plan international	225,1	2 emplois
Personnel recruté sur le plan national	127,1	2 emplois
<b>Total partiel, personnel civil</b>	<b>7 926,4</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>		
Voyages	213,7	Voyage à l'intérieur de la zone de la Mission entre Port-au-Prince et le Bureau d'appui de Saint-Domingue
Installations et infrastructures		
Services collectifs de distribution	360,0	
Services d'entretien	84,0	
Services de sécurité	180,0	
Transports terrestres	750,0	Location de véhicules (19 véhicules 4 X 4 et 10 berlines)
Transports aériens		
Location et utilisation d'avions	2 281,0	Navette entre Port-au-Prince et le Bureau d'appui de Saint-Domingue
Location et utilisation d'hélicoptères	273,1	Réserve pour imprévus pour la navette entre Port-au-Prince et le Bureau d'appui de Saint-Domingue
Transmissions	16,5	
<b>Total partiel, dépenses opérationnelles</b>	<b>4 158,3</b>	
<b>Total</b>	<b>12 084,7</b>	